DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2017/1144 DE LA COMMISSION

du 26 juin 2017

écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les États membres au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

[notifiée sous le numéro C(2017) 4136]

(Les textes en langues allemande, anglaise, bulgare, danoise, espagnole, française, grecque, italienne, lituanienne, maltaise, néerlandaise, polonaise, portugaise, roumaine et slovaque sont les seuls faisant foi)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant les règlements (CEE) nº 352/78, (CE) nº 165/94, (CE) nº 2799/98, (CE) nº 814/2000, (CE) nº 1290/2005 et (CE) nº 485/2008 du Conseil [1], et notamment son article 52,

après consultation du comité des Fonds agricoles,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 31 du règlement (CE) nº 1290/2005 du Conseil [2] et, à compter du 1er janvier 2015, à l'article 52 du règlement (UE) nº 1306/2013, la Commission procède aux vérifications nécessaires, communique aux États membres les résultats de ces vérifications, prend connaissance des observations émises par ceux-ci, engage des discussions bilatérales pour parvenir à un accord avec les États membres concernés et communique formellement ses conclusions à ces derniers.

(2) Les États membres ont eu la possibilité de demander l'ouverture d'une procédure de conciliation. Cette possibilité a été utilisée dans certains cas, et les rapports émis à l'issue de la procédure ont été examinés par la Commission.

(3) Conformément au règlement (UE) nº 1306/2013, seules les dépenses agricoles effectuées conformément au droit de l'Union peuvent être financées.

(4) Il ressort des vérifications effectuées, des discussions bilatérales et des procédures de conciliation qu'une partie des dépenses déclarées par les États membres ne remplit pas cette condition et ne peut donc être financée au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

(5) Il y a lieu d'indiquer les montants qui n'ont pas été reconnus comme pouvant être imputés au FEAGA et au Feader. Ces montants ne concernent pas les dépenses effectuées plus de vingt-quatre mois avant que la Commission ait notifié par écrit les résultats des vérifications aux États membres.

(6) Le calcul des montants écartés du financement de l'Union par la présente décision devrait également tenir compte de toute réduction ou suspension appliquée conformément à l'article 41 du règlement (UE) nº 1306/2013, étant donné que ces réductions ou suspensions ont un caractère provisoire et sont sans préjudice des décisions prises en application des articles 51 et 52 dudit règlement.

(7) Pour les cas visés à la présente décision, l'évaluation des montants à écarter en raison de leur non-conformité au droit de l'Union a été notifiée par la Commission aux États membres dans le cadre d'un rapport de synthèse [3].

(8) La présente décision ne préjuge en rien des conséquences financières que la Commission pourrait tirer d'arrêts rendus par la Cour de justice de l'Union européenne dans des affaires en instance à la date du 31 mars 2017,

[1] JO L 347 du 20.12.2013, p. 549.
[2] Règlement (CE) nº 1290/2005 du Conseil du 21 juin 2005 relatif au financement de la politique agricole commune (JO L 209 du 11.8.2005, p. 1).
[3] Ares(2017)2831484 du 7 juin 2017.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les montants indiqués en annexe, qui concernent les dépenses engagées par les organismes payeurs agréés des États membres et déclarées dans le cadre du FEAGA ou du Feader, sont écartés du financement de l'Union.

Article 2

La République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la République de Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République slovaque et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 26 juin 2017.

Par la Commission
Phil HOGAN
Membre de la Commission

ANNEXE

Poste budgétaire: 05040501

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
RO	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2010	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	22 850 154,78	6 418 693,16	16 431 461,62
	Développement rural Feader Complément aux paiements directs (2007-2013)	2010	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	8 507 107,30	1 459 929,21	7 047 178,09
	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2011	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	13 471 514,97	2 311 644,65	11 159 870,32
	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2011	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	129 773,68	– 481,74	130 255,42
	Développement rural Feader Complément aux paiements directs (2007-2013)	2011	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 10 435,76	0,00	– 10 435,76
	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2012	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	1 924 121,26	330 203,99	1 593 917,27
	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2012	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 394 552,63	0,00	– 394 552,63

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural Feader Complément aux paiements directs (2007-2013)	2012	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 60 445,30	0,00	– 60 445,30
					Total RO:	**EUR**	**46 417 238,30**	**10 519 989,27**	**35 897 249,03**

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
LT	Développement rural Feader Axe 4 Leader (2007-2013)	2010	Incidence financière de la décision C(2015) 6810 du 9 octobre 2015 qui a réduit les paiements intermédiaires relatifs aux dépenses des périodes allant du 16 octobre au 31 décembre 2014, du 1er janvier au 31 mars 2015 et du 1er avril au 30 juin 2015.	PONCTUELLE		EUR	708 136,83	0,00	708 136,83
					Total LT:	**EUR**	**708 136,83**	**0,00**	**708 136,83**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	**47 125 375,13**	**10 519 989,27**	**36 605 385,86**

Poste budgétaire: 05070107

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
MT	Irrégularités	2016	Remboursement du montant imputé pour l'apurement des cas d'irrégularités	PONCTUELLE		EUR	201 499,67	0,00	201 499,67
					Total MT:	**EUR**	**201 499,67**	**0,00**	**201 499,67**

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
PL	Fruits et légumes — Groupements de producteurs préreconnus	2012	Remboursement pour la période allant du 16.10.2011 au 13.2.2012	FORFAITAIRE	25,00 %	EUR	12 517 258,69	5 006 903,48	7 510 355,21
					Total PL:	**EUR**	**12 517 258,69**	**5 006 903,48**	**7 510 355,21**
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
RO	Aides directes découplées	2010	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	60 723 392,19	2 629 950,76	58 093 441,43
	Autres aides directes — Cultures énergétiques	2010	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	185 062,92	370,13	184 692,79
	Autres aides directes	2010	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	83 561,22	7 140,83	76 420,39
	Aides directes découplées	2011	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	34 885 948,11	765 982,00	34 119 966,11
	Autres aides directes	2011	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	40 279,67	0,00	40 279,67
	Aides directes découplées	2011	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	14 498,34	29,00	14 469,34
	Autres aides directes — Cultures énergétiques	2011	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	23,62	0,05	23,57
	Autres aides directes	2011	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 6,62	– 0,01	– 6,61

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Aides directes découplées	2012	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	40 874,57	0,00	40 874,57
	Aides directes découplées	2012	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 98 628,64	0,00	– 98 628,64
	Autres aides directes — Cultures énergétiques	2012	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-145/15	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 6,51	0,00	– 6,51
					Total RO:	**EUR**	**95 874 998,87**	**3 403 472,76**	**92 471 526,11**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	**108 593 757,23**	**8 410 376,24**	**100 183 380,99**

Poste budgétaire: 6701

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
AT	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2014	Absence de 2 contrôles clés	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 677 033,31	– 677 033,31	0,00
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2015	Absence de 2 contrôles clés	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 763 280,20	0,00	– 763 280,20
					Total AT:	**EUR**	**– 1 440 313,51**	**– 677 033,31**	**– 763 280,20**

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
BG	Conditionnalité	2013	Lacunes concernant la portée, l'étendue et la qualité des contrôles sur place et les rapports pour les ERMG 7 et 8, application de marges de tolérance, année de demande 2012	FORFAITAIRE	3,00 %	EUR	– 174 830,40	– 1 875,59	– 172 954,81
	Conditionnalité	2013	Lacunes concernant la portée, l'étendue et la qualité des contrôles sur place et les rapports pour les ERMG 7 et 8, application de marges de tolérance, année de demande 2013	FORFAITAIRE	6,00 %	EUR	– 8 128,40	0,00	– 8 128,40
	Conditionnalité	2014	Lacunes concernant la portée, l'étendue et la qualité des contrôles sur place et les rapports pour les ERMG 7 et 8, application de marges de tolérance, année de demande 2013	FORFAITAIRE	6,00 %	EUR	– 391 569,13	– 150,78	– 391 418,35
	Conditionnalité	2013	Non-respect du taux de contrôle obligatoire pour les ERMG 7 et 8, faiblesse dans l'augmentation du taux de contrôle, année de demande 2014	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 21 192,88	0,00	– 21 192,88
	Conditionnalité	2015	Non-respect du taux de contrôle obligatoire pour les ERMG 7 et 8, faiblesse dans l'augmentation du taux de contrôle, année de demande 2014	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 1 172 970,16	– 526,34	– 1 172 443,82
					Total BG:	**EUR**	**– 1 768 690,97**	**– 2 552,71**	**– 1 766 138,26**
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
DE	Aides directes découplées	2013	Année de demande 2012 — Zones non admissibles	PONCTUELLE		EUR	– 23 056,56	0,00	– 23 056,56

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Aides directes découplées	2014	Année de demande 2013 — Zones non admissibles	PONCTUELLE		EUR	– 23 513,46	0,00	– 23 513,46
	Aides directes découplées	2015	Année de demande 2014 — Zones non admissibles	PONCTUELLE		EUR	– 27 314,63	0,00	– 27 314,63
	Aides directes découplées	2015	Année de demande 2014 — Recouvrements rétroactifs	PONCTUELLE		EUR	– 9 023,01	– 5 362,92	– 3 660,09
	Irrégularités	2011	Négligences imputables au non-recouvrement des paiements indus	PONCTUELLE		EUR	– 1 298,67	0,00	– 1 298,67
	Irrégularités	2013	Décision non justifiée de ne pas poursuivre le recouvrement.	PONCTUELLE		EUR	– 4 523,94	0,00	– 4 523,94
	Irrégularités	2011	Suspension non justifiée de la procédure de recouvrement	PONCTUELLE		EUR	– 46 219,07	0,00	– 46 219,07
					Total DE:	**EUR**	**– 134 949,34**	**– 5 362,92**	**– 129 586,42**
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
DK	Aides directes découplées	2015	Exercice financier 2015 — Qualité du SIPA	PONCTUELLE		EUR	– 174 979,00	0,00	– 174 979,00
	Aides directes découplées	2015	Exercice financier 2015 — Recouvrements rétroactifs	PONCTUELLE		EUR	– 736 162,00	0,00	– 736 162,00
	Aides directes découplées	2016	Exercice financier 2016 — Contrôles sur place — Contrôle de l'admissibilité	PONCTUELLE		EUR	– 522 366,00	0,00	– 522 366,00
	Aides directes découplées	2016	Exercice financier 2016 — Contrôles sur place — Surface d'intérêt écologique	PONCTUELLE		EUR	– 54 849,00	0,00	– 54 849,00

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Aides directes découplées	2016	Exercice financier 2016 — Qualité du SIPA	PONCTUELLE		EUR	– 174 587,00	0,00	– 174 587,00
	Aides directes découplées	2016	Exercice financier 2016 — Recouvrements rétroactifs	PONCTUELLE		EUR	– 1 243 766,00	0,00	– 1 243 766,00
					Total DK:	**EUR**	**– 2 906 709,00**	**0,00**	**– 2 906 709,00**
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
ES	Aides directes découplées	2014	Année de demande 2013: qualité insuffisante des contrôles sur place.	PONCTUELLE		EUR	– 9 312,36	0,00	– 9 312,36
	Aides directes découplées	2015	Année de demande 2013: qualité insuffisante des contrôles sur place.	PONCTUELLE		EUR	– 26,35	0,00	– 26,35
	Conditionnalité	2015	Lacunes dans la partie aléatoire de l'échantillon de contrôle du bien-être des animaux, années de demande 2012-2014	PONCTUELLE		EUR	– 66 615,68	0,00	– 66 615,68
	Conditionnalité	2014	Lacunes concernant la portée et la qualité des contrôles sur place — Manquements dans les rapports relatifs aux contrôles sur place — Exécution tardive des contrôles sur place — Analyse des risques insuffisante — Pilier I — Année de demande 2013	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 240 657,88	– 11 564,21	– 229 093,67
	Conditionnalité	2013	Lacunes concernant la portée et la qualité des contrôles sur place — Manquements dans les rapports relatifs aux contrôles sur place — Exécution tardive des contrôles sur place — Analyse des risques insuffisante — Vin — Année de demande 2013	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 30,18	0,00	– 30,18

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2015	Lacunes concernant la portée et la qualité des contrôles sur place — Manquements dans les rapports relatifs aux contrôles sur place — Exécution tardive des contrôles sur place — Pilier I — Année de demande 2014	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 222 425,22	0,00	– 222 425,22
	Conditionnalité	2013	Lacunes concernant la portée et la qualité des contrôles sur place — Manquements dans les rapports relatifs aux contrôles sur place — Exécution tardive des contrôles sur place — Vin — Année de demande 2014	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 10 385,58	0,00	– 10 385,58
	Conditionnalité	2014	Lacunes concernant la portée et la qualité des contrôles sur place — Manquements dans les rapports relatifs aux contrôles sur place — Exécution tardive des contrôles sur place — Vin — Année de demande 2014	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 448,95	0,00	– 448,95
	Conditionnalité	2013	Lacunes concernant la portée et la qualité des contrôles sur place — Exécution tardive des contrôles sur place — Analyse des risques insuffisante — Pilier I — Année de demande 2012	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 247 147,90	– 15 410,19	– 231 737,71
	Conditionnalité	2014	Lacunes concernant la portée des contrôles pour les ERMG 2 et 4 et l'exécution des mesures et les rapports en relation avec le bien-être des animaux, année de demande 2013	PONCTUELLE		EUR	– 89 033,37	0,00	– 89 033,37
	Conditionnalité	2013	Lacunes concernant la portée des contrôles pour les ERMG 2 et 4, l'exécution des mesures et les rapports en relation avec le bien-être des animaux et le contrôle des parcelles sur place, année de demande 2012	PONCTUELLE		EUR	– 316 430,95	0,00	– 316 430,95

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2012	Lacune dans un contrôle clé avec incidence financière calculée — Catalogne	PONCTUELLE		EUR	– 122 144,38	0,00	– 122 144,38
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2013	Lacune dans un contrôle clé avec incidence financière calculée — Catalogne	PONCTUELLE		EUR	– 122 144,38	0,00	– 122 144,38
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2011	Paiements d'aide forfaitaires pour les frais de personnel	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 97 958,68	– 97 958,68	0,00
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2012	Paiements d'aide forfaitaires pour les frais de personnel	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 112 555,18	– 91 488,65	– 21 066,53
	Aides directes découplées	2014	Nombre insuffisant de contrôles sur place durant l'année de demande 2013	PONCTUELLE		EUR	– 5 707,30	0,00	– 5 707,30
	Aides directes découplées	2014	Nombre insuffisant de contrôles sur place durant l'année de demande 2013 pour les pâturages permanents	PONCTUELLE		EUR	– 82 097,33	– 82 097,33	0,00
	Aides directes découplées	2014	Absence d'analyse rétroactive durant l'année de demande 2013 en ce qui concerne les années 2010 à 2012	PONCTUELLE		EUR	– 12 884,58	0,00	– 12 884,58
	Aides directes découplées	2014	Absence d'analyse rétroactive durant l'année de demande 2013 en ce qui concerne les années 2010 à 2012 (concernant les pâturages permanents)	PONCTUELLE		EUR	– 19 298,48	– 19 298,48	0,00

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Aides directes découplées	2014	Absence d'analyse rétroactive durant l'année de demande 2014 en ce qui concerne les années 2011 à 2013	PONCTUELLE		EUR	– 9 603,76	0,00	– 9 603,76
	Certification	2012	Dépassement du plafond global de l'exercice financier 2012	PONCTUELLE		EUR	– 18 356 430,10	– 287 742,17	– 18 068 687,93
	Vin — Promotion sur les marchés des pays tiers	2014	Exécution de contrôles administratifs, y compris les contrôles croisés, portant sur la totalité des demandes d'aide et des demandes de paiement [art. 59 du règlement (UE) nº 1306/2013 et art. 77 du règlement (CE) nº 555/2008]	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 44 060,79	0,00	– 44 060,79
	Vin — Promotion sur les marchés des pays tiers	2015	Exécution de contrôles administratifs, y compris les contrôles croisés, portant sur la totalité des demandes d'aide et des demandes de paiement [art. 59 du règlement (UE) nº 1306/2013 et art. 77 du règlement (CE) nº 555/2008]	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 19 149,42	0,00	– 19 149,42
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2012	OP indûment reconnue — Catalogne	PONCTUELLE		EUR	– 1 054 948,10	0,00	– 1 054 948,10
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2013	OP indûment reconnue — Catalogne	PONCTUELLE		EUR	– 1 139 900,05	0,00	– 1 139 900,05
	Contrôle des opérations	2012	Faiblesses dans le système de contrôle	FORFAITAIRE	0,50 %	EUR	– 798 575,83	– 35 460,70	– 763 115,13
	Contrôle des opérations	2013	Faiblesses dans le système de contrôle	FORFAITAIRE	0,50 %	EUR	– 872 653,50	0,00	– 872 653,50

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2012	Faiblesses dans un contrôle clé	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 1 536 412,02	– 158 849,53	– 1 377 562,49
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2013	Faiblesses dans un contrôle clé	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 2 943 353,24	– 191 765,11	– 2 751 588,13
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2014	Faiblesses dans un contrôle clé	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 3 103 864,90	– 135 618,25	– 2 968 246,65
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2011	Faiblesse dans l'approbation des programmes — Valence	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 27 829,89	0,00	– 27 829,89
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2012	Faiblesse dans l'approbation des programmes — Valence	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 20 026,86	– 20 026,86	0,00
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2013	Faiblesse dans l'approbation des programmes — Valence	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 27 546,54	– 27 546,54	0,00
	Contrôle des opérations	2011	Faiblesse dans le système de contrôle	FORFAITAIRE	0,50 %	EUR	– 587 025,35	– 93 858,22	– 493 167,13
					Total ES:	**EUR**	**– 32 318 685,08**	**– 1 268 684,92**	**– 31 050 000,16**

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
FR	Lait — Lait distribué dans les écoles	2013	Contrôles administratifs incomplets	FORFAITAIRE	3,78 %	EUR	– 237 587,74	0,00	– 237 587,74
	Lait — Lait distribué dans les écoles	2014	Contrôles administratifs incomplets	FORFAITAIRE	3,78 %	EUR	– 437 243,59	0,00	– 437 243,59
	Certification	2013	Retards de paiement	PONCTUELLE		EUR	– 646 948,97	0,00	– 646 948,97
	Certification	2012	Faiblesses dans la gestion	PONCTUELLE		EUR	– 109 959,83	0,00	– 109 959,83
	Certification	2013	Faiblesses dans la gestion durant l'exercice financier 2013	PONCTUELLE		EUR	– 137 612,96	0,00	– 137 612,96
	Lait — Lait distribué dans les écoles	2014	Non-application de la réduction de paiement pour dépôt tardif	PONCTUELLE		EUR	– 1 281 052,48	– 374 599,36	– 906 453,12
	Lait — Lait distribué dans les écoles	2015	Non-application de la réduction de paiement pour dépôt tardif	PONCTUELLE		EUR	– 846 946,00	0,00	– 846 946,00
	Restitutions à l'exportation — autres	2011	Faiblesses importantes dans les contrôles portant sur la qualité saine, loyale et marchande des volailles exportées bénéficiant de restitutions à l'exportation	EXTRAPOLÉE	94,00 %	EUR	– 11 000 810,21	0,00	– 11 000 810,21
	Restitutions à l'exportation — autres	2012	Faiblesses importantes dans les contrôles portant sur la qualité saine, loyale et marchande des volailles exportées bénéficiant de restitutions à l'exportation	EXTRAPOLÉE	94,00 %	EUR	– 52 202 377,67	0,00	– 52 202 377,67

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Restitutions à l'exportation — autres	2013	Faiblesses importantes dans les contrôles portant sur la qualité saine, loyale et marchande des volailles exportées bénéficiant de restitutions à l'exportation	EXTRAPOLÉE	94,00 %	EUR	– 27 340 769,48	0,00	– 27 340 769,48
	Restitutions à l'exportation — autres	2011	Faiblesses importantes dans les contrôles portant sur la qualité saine, loyale et marchande des volailles exportées bénéficiant de restitutions à l'exportation	EXTRAPOLÉE	83,33 %	EUR	– 3 507 120,69	0,00	– 3 507 120,69
	Restitutions à l'exportation — autres	2012	Faiblesses importantes dans les contrôles portant sur la qualité saine, loyale et marchande des volailles exportées bénéficiant de restitutions à l'exportation	EXTRAPOLÉE	83,33 %	EUR	– 16 247 139,77	0,00	– 16 247 139,77
	Restitutions à l'exportation — autres	2013	Faiblesses importantes dans les contrôles portant sur la qualité saine, loyale et marchande des volailles exportées bénéficiant de restitutions à l'exportation	EXTRAPOLÉE	83,33 %	EUR	– 10 103 631,00	0,00	– 10 103 631,00
	Restitutions à l'exportation (2014 +)	2014	Faiblesses importantes dans les contrôles portant sur la qualité saine, loyale et marchande des volailles exportées bénéficiant de restitutions à l'exportation	EXTRAPOLÉE	83,33 %	EUR	– 415 472,21	0,00	– 415 472,21
	Restitutions à l'exportation (2014 +)	2014	Faiblesses importantes dans les contrôles portant sur la qualité saine, loyale et marchande des volailles exportées bénéficiant de restitutions à l'exportation	EXTRAPOLÉE	94,00 %	EUR	– 83 895,58	0,00	– 83 895,58
					Total FR:	**EUR**	**– 124 598 568,18**	**– 374 599,36**	**– 124 223 968,82**

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
GR	Conditionnalité	2014	Indulgence du système de sanction, année de demande 2013	PONCTUELLE		EUR	– 149 585,87	0,00	– 149 585,87
	Conditionnalité	2015	Indulgence du système de sanction, année de demande 2014	PONCTUELLE		EUR	– 161 979,04	0,00	– 161 979,04
	Conditionnalité	2013	Faiblesse dans l'analyse des risques, les exigences minimales relatives aux engrais et à l'utilisation de produits phytosanitaires (EMEPP) et l'ERMG 1, année de demande 2012	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 589 334,72	0,00	– 589 334,72
	Conditionnalité	2014	Faiblesse dans l'analyse des risques, les exigences minimales relatives aux engrais et à l'utilisation de produits phytosanitaires (EMEPP) et l'ERMG 1, année de demande 2012	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	5 986,07	0,00	5 986,07
					Total GR:	**EUR**	**– 894 913,56**	**0,00**	**– 894 913,56**
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
IT	Irrégularités	2009	Cas 2008000093: Retards dans la procédure de recouvrement et négligences imputables à l'État membre	PONCTUELLE		EUR	– 541 621,44	0,00	– 541 621,44
	Irrégularités	2009	Cas 3099: Retards dans la procédure de recouvrement et négligences imputables à l'État membre	PONCTUELLE		EUR	– 1 008 606,28	0,00	– 1 008 606,28
	Irrégularités	2009	Cas 3133: Retards dans la procédure de recouvrement et négligences imputables à l'État membre	PONCTUELLE		EUR	– 539 514,05	0,00	– 539 514,05

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Irrégularités	2010	Cas 3690: Retards dans la procédure de recouvrement et négligences imputables à l'État membre	PONCTUELLE		EUR	– 1 378 239,16	0,00	– 1 378 239,16
	Irrégularités	2009	Cas 8002: Retards dans la procédure de recouvrement et négligences imputables à l'État membre	PONCTUELLE		EUR	– 2 673 871,96	0,00	– 2 673 871,96
	Irrégularités	2012	Cas 8194 et 8558: Négligences imputables à l'État membre dans la procédure de recouvrement	PONCTUELLE		EUR	– 1 809 767,13	0,00	– 1 809 767,13
	Irrégularités	2009	Cas 8522: Retards dans la procédure de recouvrement et négligences imputables à l'État membre	PONCTUELLE		EUR	– 739 489,65	0,00	– 739 489,65
	Irrégularités	2012	Cas 8802: Retards dans la procédure de recouvrement	PONCTUELLE		EUR	– 10 298,68	0,00	– 10 298,68
	Irrégularités	2009	Cas 9117: Retards dans la procédure de recouvrement	PONCTUELLE		EUR	– 585 884,28	0,00	– 585 884,28
	Irrégularités	2012	Cas 9172: Retards dans la procédure de recouvrement et négligences imputables à l'État membre	PONCTUELLE		EUR	– 743 929,98	0,00	– 743 929,98
	Irrégularités	2010	Cas 9298: Retards dans la procédure de recouvrement et négligences imputables à l'État membre	PONCTUELLE		EUR	– 152 704,50	0,00	– 152 704,50

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Irrégularités	2012	Cas OLAF OF/2010/0942: Négligences dans la procédure de recouvrement imputables à l'État membre	PONCTUELLE		EUR	– 101 410,87	0,00	– 101 410,87
	Irrégularités	2009	Cas 11353, 11354, 11355 et 14982: Négligences imputables à l'État membre dans la procédure de recouvrement	PONCTUELLE		EUR	– 9 201 609,04	0,00	– 9 201 609,04
	Irrégularités	2012	Cas 3108 et 3109: Retards dans la procédure de recouvrement	PONCTUELLE		EUR	– 1 541 365,89	0,00	– 1 541 365,89
	Irrégularités	2012	Cas 8155 et 8187: Retards dans la procédure de recouvrement et négligences imputables à l'État membre	PONCTUELLE		EUR	– 1 694 447,20	0,00	– 1 694 447,20
	Irrégularités	2012	Cas 8316 et 8859: Retards dans la procédure de recouvrement et négligences imputables à l'État membre	PONCTUELLE		EUR	– 6 812 811,90	0,00	– 6 812 811,90
	Irrégularités	2012	Cas 8433, 8434, 8435: Retards dans la procédure de recouvrement	PONCTUELLE		EUR	– 8 321 237,00	0,00	– 8 321 237,00
	Irrégularités	2012	Cas corrigés ou déclarés irrécouvrables entre les exercices financiers 2010 et 2013: correction sur la base des négligences dans la procédure de recouvrement démontrées dans la gestion des dossiers individuels	FORFAITAIRE	100,00 %	EUR	– 37 925 444,68	0,00	– 37 925 444,68

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Certification	2011	Correction de la comptabilité B — saisies judiciaires	PONCTUELLE		EUR	– 45 285,89	0,00	– 45 285,89
	Certification	2011	Correction de la comptabilité B: Retards de paiement	PONCTUELLE		EUR	– 493 670,22	0,00	– 493 670,22
	Irrégularités	2009	Classement erroné de cas comme faisant l'objet de procédures judiciaires en cours, et montant échappant donc à l'application de la règle des 50/50	PONCTUELLE		EUR	– 1 106,60	0,00	– 1 106,60
	Certification	2007	Créances de l'UE inscrites en tant que créances nationales	PONCTUELLE		EUR	– 17 196,50	0,00	– 17 196,50
	Certification	2008	Créances de l'UE inscrites en tant que créances nationales	PONCTUELLE		EUR	– 364 988,16	0,00	– 364 988,16
	Certification	2009	Créances de l'UE inscrites en tant que créances nationales	PONCTUELLE		EUR	– 31 531,16	0,00	– 31 531,16
	Certification	2010	Créances de l'UE inscrites en tant que créances nationales	PONCTUELLE		EUR	– 99 765,05	0,00	– 99 765,05
	Certification	2011	Créances de l'UE inscrites en tant que créances nationales	PONCTUELLE		EUR	– 91 996,91	0,00	– 91 996,91
	Conditionnalité	2013	Indulgence du système de sanction dans le domaine «Animaux», année de demande 2012	PONCTUELLE		EUR	– 92 510,77	0,00	– 92 510,77
	Conditionnalité	2015	Accès limité aux rapports de contrôle vétérinaire, année de demande 2014	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 1 148 562,11	0,00	– 1 148 562,11

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Certification	2007	Négligence dans la gestion des recouvrements et autres créances	PONCTUELLE		EUR	– 4 491 218,51	0,00	– 4 491 218,51
	Certification	2008	Négligence dans la gestion des recouvrements et autres créances	PONCTUELLE		EUR	– 95 324 148,63	0,00	– 95 324 148,63
	Certification	2009	Négligence dans la gestion des recouvrements et autres créances	PONCTUELLE		EUR	– 8 235 009,37	0,00	– 8 235 009,37
	Certification	2010	Négligence dans la gestion des recouvrements et autres créances	PONCTUELLE		EUR	– 26 055 691,76	0,00	– 26 055 691,76
	Certification	2011	Négligence dans la gestion des recouvrements et autres créances	PONCTUELLE		EUR	– 24 026 882,28	0,00	– 24 026 882,28
	Conditionnalité	2014	Aucun contrôle d'une BCAE et contrôle partiel de deux ERMG, agriculteurs sans animaux, année de demande 2013	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 449 776,89	0,00	– 449 776,89
	Irrégularités	2011	Dossier OLAF OF/2007/0889: Irrégularité résultant de la négligence des autorités de l'État membre	PONCTUELLE		EUR	– 13 189 041,35	0,00	– 13 189 041,35
	Conditionnalité	2014	Contrôle partiel de deux exigences, utilisation de contrôles sectoriels sans l'assurance exigée, agriculteurs avec animaux, année de demande 2013	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 237 679,39	0,00	– 237 679,39

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2015	Contrôle partiel de deux exigences, utilisation de contrôles sectoriels sans l'assurance exigée, agriculteurs avec animaux, année de demande 2013	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 240 761,35	0,00	– 240 761,35
	Conditionnalité	2016	Contrôle partiel de deux exigences, utilisation de contrôles sectoriels sans l'assurance exigée, agriculteurs avec animaux, année de demande 2015	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 199 521,76	0,00	– 199 521,76
	Conditionnalité	2013	ERMG 1 et 5 non contrôlées en dehors de la zone Natura 2000, faiblesse dans les contrôles pour les ERMG 7 et 16, accès limité aux rapports de contrôle vétérinaire, année de demande 2012	PONCTUELLE		EUR	– 3 323 958,59	– 160,12	– 3 323 798,47
	Conditionnalité	2014	ERMG 1 et 5 non contrôlées en dehors de la zone Natura 2000, faiblesse dans les contrôles pour les ERMG 7 et 16, accès limité aux rapports de contrôle vétérinaire, année de demande 2012	PONCTUELLE		EUR	– 7 033,28	0,00	– 7 033,28
	Conditionnalité	2015	ERMG 1 et 5 non contrôlées en dehors de la zone Natura 2000, faiblesse dans les contrôles pour les ERMG 7 et 16, accès limité aux rapports de contrôle vétérinaire, année de demande 2012	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 186,77	0,00	– 186,77
	Conditionnalité	2014	ERMG 1 et 5 non contrôlées en dehors de la zone Natura 2000, faiblesse dans les contrôles pour les ERMG 7 et 16, accès limité aux rapports de contrôle vétérinaire, année de demande 2012	PONCTUELLE		EUR	– 3 271 891,50	0,00	– 3 271 891,50

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2015	ERMG 1 et 5 non contrôlées en dehors de la zone Natura 2000, faiblesse dans les contrôles pour les ERMG 7 et 16, accès limité aux rapports de contrôle vétérinaire, année de demande 2012	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 10 760,16	0,00	– 10 760,16
					Total IT:	**EUR**	**– 257 232 428,65**	**– 160,12**	**– 257 232 268,53**
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
PT	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2012	Contrôles effectués par les services régionaux (DRAP) sur le respect des critères de reconnaissance par les OP: aide indûment versée à l'OP «X»	PONCTUELLE		EUR	– 175 573,68	0,00	– 175 573,68
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2013	Contrôles effectués par les services régionaux (DRAP) sur le respect des critères de reconnaissance par les OP: aide indûment versée à l'OP «X»	PONCTUELLE		EUR	– 252 204,60	0,00	– 252 204,60
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2012	Contrôles effectués par les services régionaux (DRAP) sur le respect des critères de reconnaissance par les OP: faiblesses dans le système de contrôle, exercices financiers 2012 et 2013	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 244 696,30	– 8 778,69	– 235 917,61
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2013	Contrôles effectués par les services régionaux (DRAP) sur le respect des critères de reconnaissance par les OP: faiblesses dans le système de contrôle — exercices financiers 2012 et 2013	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 366 164,35	– 12 610,23	– 353 554,12

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2014	Contrôles effectués par les services régionaux (DRAP) sur le respect des critères de reconnaissance par les OP: faiblesses dans le système de contrôle — exercices financiers 2014 et 2015	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 2 631,15	0,00	– 2 631,15
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2015	Contrôles effectués par les services régionaux (DRAP) sur le respect des critères de reconnaissance par les OP: faiblesses dans le système de contrôle — exercices financiers 2014 et 2015	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 8 500,96	0,00	– 8 500,96
	Certification	2011	Non-respect des délais de paiement	PONCTUELLE		EUR	– 1 995 329,97	– 1 995 329,97	0,00
	Certification	2011	Dépassement de plafond	PONCTUELLE		EUR	– 112 617,66	– 112 617,66	0,00
	Apurement des comptes — Apurement financier	2012	Dépassement de plafond	PONCTUELLE		EUR	– 981 955,95	– 981 955,95	0,00
	Apurement des comptes — Apurement financier	2012	Dépassement de plafond — montant excédentaire, encore à déduire	PONCTUELLE		EUR	– 584 114,93	0,00	– 584 114,93
					Total PT:	**EUR**	**– 4 723 789,55**	**– 3 111 292,50**	**– 1 612 497,05**
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
RO	Irrégularités	2012	Erreur connue résultant des tests de validation relatifs à l'annexe III A	PONCTUELLE		EUR	– 18 439,35	0,00	– 18 439,35

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Fruits et légumes — Groupements de producteurs préreconnus	2013	GP: maintien de la reconnaissance et plans de reconnaissance. Exercices financiers 2013 et 2014	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 778 261,88	0,00	– 778 261,88
	Fruits et légumes — Groupements de producteurs préreconnus	2014	GP: maintien de la reconnaissance et plans de reconnaissance. Exercices financiers 2013 et 2014	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 589 910,80	0,00	– 589 910,80
	Fruits et légumes — Groupements de producteurs préreconnus	2015	GP: maintien de la reconnaissance et plans de reconnaissance. Exercices financiers 2013 et 2014	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 346 636,03	0,00	– 346 636,03
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2013	OP: Contrôles portant sur les demandes d'aides — Admissibilité des dépenses de l'exercice financier 2013	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 20 646,29	0,00	– 20 646,29
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2014	OP: Contrôles portant sur les demandes d'aides — Admissibilité des dépenses de l'exercice financier 2014	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 30 663,30	0,00	– 30 663,30
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2015	OP: Contrôles portant sur les demandes d'aides — Admissibilité des dépenses de l'exercice financier 2015	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 47 987,50	0,00	– 47 987,50
					Total RO:	**EUR**	**– 1 832 545,15**	**0,00**	**– 1 832 545,15**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	**– 427 851 592,99**	**– 5 439 685,84**	**– 422 411 907,15**

Poste budgétaire: 6711

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
AT	Développement rural Feader (2014-2020) — Mesures relevant du SIGC	2015	Mesure 214: mise en œuvre d'un système de sanctions approprié	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 5 958,97	0,00	– 5 958,97
	Développement rural Feader (2014-2020) — Mesures relevant du SIGC	2015	Mesure 214 «Agriculture biologique» — procédure de supervision adéquate	EXTRAPOLÉE	0,21 %	EUR	– 101 920,89	0,00	– 101 920,89
					Total AT:	**EUR**	**– 107 879,86**	**0,00**	**– 107 879,86**
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
BG	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2010	Correction forfaitaire de 5 % pour les lacunes dans les contrôles sur place, la vérification des marchés publics, le caractère raisonnable des coûts et les dépenses non admissibles	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 2 793 872,47	– 2 793 872,47	0,00
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2011	Correction forfaitaire de 5 % pour les lacunes dans les contrôles sur place, la vérification des marchés publics, le caractère raisonnable des coûts et les dépenses non admissibles	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 1 074 263,60	– 1 074 263,60	0,00
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2012	Correction forfaitaire de 5 % pour les lacunes dans les contrôles sur place, la vérification des marchés publics, le caractère raisonnable des coûts et les dépenses non admissibles	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 780 941,24	– 780 941,24	0,00

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2013	Correction forfaitaire de 5 % pour les lacunes dans les contrôles sur place, la vérification des marchés publics, le caractère raisonnable des coûts et les dépenses non admissibles	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 1 637 751,75	0,00	– 1 637 751,75
	Développement rural Feader Investissements — bénéficiaires publics	2014	Correction forfaitaire de 5 % pour les lacunes dans les contrôles sur place, la vérification des marchés publics, le caractère raisonnable des coûts et les dépenses non admissibles	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 1 690 283,33	0,00	– 1 690 283,33
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2010	Ajustements dus au retrait par les autorités nationales de montants corrigés précédents	PONCTUELLE		EUR	259 643,71	0,00	259 643,71
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2011	Ajustements dus au retrait par les autorités nationales de montants corrigés précédents	PONCTUELLE		EUR	107 839,98	0,00	107 839,98
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2012	Ajustements dus au retrait par les autorités nationales de montants corrigés précédents	PONCTUELLE		EUR	51 063,74	0,00	51 063,74
	Conditionnalité	2013	Lacunes concernant la portée, l'étendue et la qualité des contrôles sur place et les rapports pour les ERMG 7 et 8, application de marges de tolérance, année de demande 2012	FORFAITAIRE	3,00 %	EUR	– 27 147,64	0,00	– 27 147,64

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2014	Lacunes concernant la portée, l'étendue et la qualité des contrôles sur place et les rapports pour les ERMG 7 et 8, application de marges de tolérance, année de demande 2013	FORFAITAIRE	6,00 %	EUR	– 105 957,72	0,00	– 105 957,72
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2010	Correction extrapolée de 9 % — Faiblesses concernant le caractère raisonnable des coûts et les dépenses non admissibles	EXTRAPOLÉE	9,00 %	EUR	– 4 183 858,87	– 418 385,89	– 3 765 472,98
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2011	Correction extrapolée de 9 % — Faiblesses concernant le caractère raisonnable des coûts et les dépenses non admissibles	EXTRAPOLÉE	9,00 %	EUR	– 896 213,65	– 89 621,36	– 806 592,29
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2012	Correction extrapolée de 9 % — Faiblesses concernant le caractère raisonnable des coûts et les dépenses non admissibles	EXTRAPOLÉE	9,00 %	EUR	– 556 147,52	– 55 614,76	– 500 532,76
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2013	Correction extrapolée de 9 % — Faiblesses concernant le caractère raisonnable des coûts et les dépenses non admissibles	EXTRAPOLÉE	9,00 %	EUR	– 2 893 246,02	0,00	– 2 893 246,02
	Conditionnalité	2015	Non-respect du taux de contrôle obligatoire pour les ERMG 7 et 8, faiblesse dans l'augmentation du taux de contrôle, année de demande 2014	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 350 314,96	0,00	– 350 314,96
					Total BG:	**EUR**	**– 16 571 451,34**	**– 5 212 699,32**	**– 11 358 752,02**

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
DE	Développement rural Feader Investissements — bénéficiaires publics	2014	Erreurs financières dans les marchés publics audités	PONCTUELLE		EUR	– 351 787,61	– 349 181,08	– 2 606,53
	Développement rural Feader (2014-2020) Investissements — bénéficiaires publics	2015	Erreurs financières dans les marchés publics audités	PONCTUELLE		EUR	– 159 761,90	0,00	– 159 761,90
	Certification	2015	Erreurs financières dans la population Feader	PONCTUELLE		EUR	– 511 727,53	0,00	– 511 727,53
					Total DE:	**EUR**	**– 1 023 277,04**	**– 349 181,08**	**– 674 095,96**
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
ES	Conditionnalité	2013	Lacunes concernant la portée et la qualité des contrôles sur place — Manquements dans les rapports relatifs aux contrôles sur place — Exécution tardive des contrôles sur place — Analyse des risques insuffisante — Pilier II — Année de demande 2013	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	2,40	0,00	2,40
	Conditionnalité	2014	Lacunes concernant la portée et la qualité des contrôles sur place — Manquements dans les rapports relatifs aux contrôles sur place — Exécution tardive des contrôles sur place — Analyse des risques insuffisante — Pilier II — Année de demande 2013	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 2 272,97	0,00	– 2 272,97
	Conditionnalité	2014	Lacunes concernant la portée et la qualité des contrôles sur place — Manquements dans les rapports relatifs aux contrôles sur place — Exécution tardive des contrôles sur place — Pilier I — Année de demande 2014	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	1,06	0,00	1,06

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2015	Lacunes concernant la portée et la qualité des contrôles sur place — Manquements dans les rapports relatifs aux contrôles sur place — Exécution tardive des contrôles sur place — Pilier I — Année de demande 2014	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 2 493,06	0,00	– 2 493,06
	Conditionnalité	2013	Lacunes concernant la portée et la qualité des contrôles sur place — Exécution tardive des contrôles sur place — Manquements dans l'échantillonnage des parcelles pour les contrôles sur place — Analyse des risques insuffisante — Pilier II — Année de demande 2012	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 180,81	0,00	– 180,81
	Certification	2013	Erreur significative dans les comptes Feader	PONCTUELLE		EUR	– 903 456,80	– 17 985,15	– 885 471,65
					Total ES:	**EUR**	**– 908 400,18**	**– 17 985,15**	**– 890 415,03**
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
FR	Développement rural Feader Investissements — bénéficiaires privés	2014	Lacunes dans la vérification du caractère raisonnable des coûts et des demandes de paiement Mesures 121 et 123	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 4 980 641,31	– 41 685,40	– 4 938 955,91
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2013	Lacunes dans la vérification du caractère raisonnable des coûts et des demandes de paiement des mesures 121 et 123	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 396 917,70	0,00	– 396 917,70
	Développement rural Feader (2014-2020) Investissements — bénéficiaires privés	2015	Lacunes dans la vérification du caractère raisonnable des coûts et des demandes de paiement des mesures 121 et 123	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 4 482 936,52	0,00	– 4 482 936,52

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural Feader (2014-2020) Investissements — bénéficiaires privés	2016	Lacunes dans la vérification du caractère raisonnable des coûts et des demandes de paiement des mesures 121 et 123	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 1 595 408,44	0,00	– 1 595 408,44
	Développement rural Feader (2014-2020) Investissements — bénéficiaires privés	2015	Lacune dans la vérification du caractère raisonnable des coûts: correction avec récurrence pour les mesures 121C4 et 123A	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 3 184 129,20	– 1 592 064,61	– 1 592 064,59
	Développement rural Feader (2014-2020) Investissements — bénéficiaires privés	2016	Lacune dans la vérification du caractère raisonnable des coûts: correction avec récurrence pour les mesures 121C4 et 123A	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 1 279 291,51	– 639 645,75	– 639 645,76
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2013	Lacune dans la vérification du caractère raisonnable des coûts: correction avec récurrence pour les mesures 121C4 et 123A	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 344 907,12	– 171 577,47	– 173 329,65
	Développement rural Feader Investissements — bénéficiaires privés	2014	Lacune dans la vérification du caractère raisonnable des coûts: correction avec récurrence pour les mesures 121C4 et 123A	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 2 802 935,54	– 1 404 390,37	– 1 398 545,17
	Développement rural Feader Investissements — bénéficiaires publics	2014	Exclusion des dépenses non admissibles M321	PONCTUELLE		EUR	– 68 062,01	0,00	– 68 062,01
	Certification	2012	Faiblesses dans la gestion	PONCTUELLE		EUR	– 16 845 764,04	0,00	– 16 845 764,04

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Certification	2013	Faiblesses dans la gestion durant l'exercice financier 2013	PONCTUELLE		EUR	– 10 359 335,40	0,00	– 10 359 335,40
					Total FR:	**EUR**	**– 46 340 328,79**	**– 3 849 363,60**	**– 42 490 965,19**
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
GB	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2014	Mesure 214 — Exercice financier 2014: faiblesses dans le système de contrôle de la densité du cheptel (tant administratif que sur place)	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 538 979,08	0,00	– 538 979,08
	Développement rural Feader (2014-2020) — Mesures relevant du SIGC	2015	Mesure 214 — Exercice financier 2015: faiblesses dans le système de contrôle de la densité du cheptel (tant administratif que sur place)	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 543 702,51	0,00	– 543 702,51
	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2014	Mesure 221 — Exercice financier 2014: faiblesses dans la vérification des critères d'admissibilité	PONCTUELLE		EUR	– 12 204,00	0,00	– 12 204,00
	Développement rural, Feader (2014-2020) — Mesures forestières	2015	Mesure 221 — Exercice financier 2015: faiblesses dans la vérification des critères d'admissibilité	PONCTUELLE		EUR	– 12 204,00	0,00	– 12 204,00
	Développement rural Feader Leader	2014	Un contrôle clé insuffisant et un contrôle secondaire absent	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 602 585,37	0,00	– 602 585,37
	Développement rural Feader Leader	2015	Un contrôle clé insuffisant et un contrôle secondaire absent	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	4 026,71	0,00	4 026,71

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural Feader Leader	2016	Un contrôle clé insuffisant et un contrôle secondaire absent	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	368,09	0,00	368,09
					Total GB:	**EUR**	**– 1 705 280,16**	**0,00**	**– 1 705 280,16**
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
GR	Conditionnalité	2013	Faiblesse dans l'analyse des risques, les exigences minimales relatives aux engrais et à l'utilisation de produits phytosanitaires (EMEPP) et l'ERMG 1, année de demande 2012	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 229 711,85	0,00	– 229 711,85
	Conditionnalité	2014	Faiblesse dans l'analyse des risques, les exigences minimales relatives aux engrais et à l'utilisation de produits phytosanitaires (EMEPP) et l'ERMG 1, année de demande 2012	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 57 428,76	0,00	– 57 428,76
					Total GR:	**EUR**	**– 287 140,61**	**0,00**	**– 287 140,61**
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
IT	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2013	Faiblesses dans un contrôle clé: «évaluation appropriée du caractère raisonnable des coûts à l'aide d'un système approprié d'évaluation» liée aux coûts généraux	PONCTUELLE		EUR	– 26 409,49	0,00	– 26 409,49
	Développement rural Feader Investissements — bénéficiaires privés	2014	Faiblesses dans un contrôle clé: «évaluation appropriée du caractère raisonnable des coûts à l'aide d'un système approprié d'évaluation» liée aux coûts généraux	PONCTUELLE		EUR	– 45 475,98	0,00	– 45 475,98
	Développement rural Feader (2014-2020) — Gestion des risques	2015	Faiblesses dans un contrôle clé: «évaluation appropriée du caractère raisonnable des coûts à l'aide d'un système approprié d'évaluation» liée aux coûts généraux	PONCTUELLE		EUR	– 133 118,88	0,00	– 133 118,88

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2013	Indulgence du système de sanction dans le domaine «Animaux», année de demande 2012	PONCTUELLE		EUR	– 7 112,87	0,00	– 7 112,87
	Conditionnalité	2015	Accès limité aux rapports de contrôle vétérinaire, année de demande 2014	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 175 426,91	0,00	– 175 426,91
	Conditionnalité	2014	Aucun contrôle d'une BCAE et contrôle partiel de deux ERMG, agriculteurs sans animaux, année de demande 2013	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 39 153,87	0,00	– 39 153,87
	Conditionnalité	2014	Contrôle partiel de deux exigences, utilisation de contrôles sectoriels sans l'assurance exigée, agriculteurs avec animaux, année de demande 2013	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 61 526,63	0,00	– 61 526,63
	Conditionnalité	2015	Contrôle partiel de deux exigences, utilisation de contrôles sectoriels sans l'assurance exigée, agriculteurs avec animaux, année de demande 2013	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 78 725,47	0,00	– 78 725,47
	Conditionnalité	2013	ERMG 1 et 5 non contrôlées en dehors de la zone Natura 2000, faiblesse dans les contrôles pour les ERMG 7 et 16, accès limité aux rapports de contrôle vétérinaire, année de demande 2012	PONCTUELLE		EUR	– 280 745,26	– 41,98	– 280 703,28
	Conditionnalité	2014	ERMG 1 et 5 non contrôlées en dehors de la zone Natura 2000, faiblesse dans les contrôles pour les ERMG 7 et 16, accès limité aux rapports de contrôle vétérinaire, année de demande 2012	PONCTUELLE		EUR	– 97 287,65	0,00	– 97 287,65

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2015	ERMG 1 et 5 non contrôlées en dehors de la zone Natura 2000, faiblesse dans les contrôles pour les ERMG 7 et 16, accès limité aux rapports de contrôle vétérinaire, année de demande 2012	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 13 600,21	0,00	– 13 600,21
	Conditionnalité	2014	ERMG 1 et 5 non contrôlées en dehors de la zone Natura 2000, faiblesse dans les contrôles pour les ERMG 7 et 16, accès limité aux rapports de contrôle vétérinaire, année de demande 2012	PONCTUELLE		EUR	– 203 367,80	0,00	– 203 367,80
	Conditionnalité	2015	ERMG 1 et 5 non contrôlées en dehors de la zone Natura 2000, faiblesse dans les contrôles pour les ERMG 7 et 16, accès limité aux rapports de contrôle vétérinaire, année de demande 2012	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 27 839,23	0,00	– 27 839,23
	Développement rural Feader (2014-2020) — Mesures relevant du SIGC	2015	Deux sous-mesures agroenvironnementales (214): suivi inadéquat des résultats des contrôles croisés avec les données du SIGC dans tous les cas appropriés.	FORFAITAIRE	3,00 %	EUR	– 148 200,00	0,00	– 148 200,00
					Total IT:	**EUR**	**– 1 337 990,25**	**– 41,98**	**– 1 337 948,27**
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
LT	Développement rural Feader Axe 4 Leader (2007-2013)	2013	Faiblesses dans des contrôles clés: 1) Qualité des contrôles sur place; 2) Évaluation du caractère raisonnable des coûts au stade de la demande; 3) Admissibilité des coûts de l'opération (contributions en nature)	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 1 288 795,90	0,00	– 1 288 795,90

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural Feader Axe 4 Leader (2007-2013)	2014	Lacunes dans des contrôles clés: 1) Qualité des contrôles sur place; 2) Évaluation du caractère raisonnable des coûts au stade de la demande; 3) Admissibilité des coûts de l'opération (contributions en nature)	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 1 530 512,90	0,00	– 1 530 512,90
	Développement rural Feader Axe 4 Leader (2007-2013)	2015	Lacunes dans des contrôles clés: 1) Qualité des contrôles sur place; 2) Évaluation du caractère raisonnable des coûts au stade de la demande; 3) Admissibilité des coûts de l'opération (contributions en nature)	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 926 149,21	0,00	– 926 149,21
	Développement rural Feader Leader	2016	Lacunes dans des contrôles clés: 1) Qualité des contrôles sur place 2) Évaluation du caractère raisonnable des coûts au stade de la demande 3) Admissibilité des coûts de l'opération (contributions en nature). Période de correction: 16.10.2015-31.12.2015.	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 462 436,92	0,00	– 462 436,92
					Total LT:	**EUR**	**– 4 207 894,93**	**0,00**	**– 4 207 894,93**
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
LU	Apurement des comptes — Apurement de conformité	2010	Non-respect des critères d'admissibilité	PONCTUELLE	0,00 %	EUR	– 1 469 939,00	0,00	– 1 469 939,00
					Total LU:	**EUR**	**– 1 469 939,00**	**0,00**	**– 1 469 939,00**

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
MT	Certification	2015	Apurement des comptes de l'exercice financier 1995	PONCTUELLE		EUR	– 131 903,31	0,00	– 131 903,31
					Total MT:	**EUR**	**– 131 903,31**	**0,00**	**– 131 903,31**
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
NL	Développement rural Feader Axe 4 Leader (2007-2013)	2014	lacunes dans des contrôles clés et des contrôles secondaires	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 217 083,50	0,00	– 217 083,50
	Développement rural Feader Axe 4 Leader (2007-2013)	2014	lacunes dans des contrôles clés et des contrôles secondaires	FORFAITAIRE	7,00 %	EUR	– 89 804,68	0,00	– 89 804,68
	Développement rural Feader Axe 4 Leader (2007-2013)	2015	lacunes dans des contrôles clés et des contrôles secondaires	FORFAITAIRE	7,00 %	EUR	– 314 873,64	0,00	– 314 873,64
	Développement rural Feader Leader	2016	lacunes dans des contrôles clés et des contrôles secondaires	FORFAITAIRE	7,00 %	EUR	– 216 895,65	0,00	– 216 895,65
					Total NL:	**EUR**	**– 838 657,47**	**0,00**	**– 838 657,47**
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
RO	Développement rural Feader Investissements — bénéficiaires privés	2015	Contrôles portant sur des conditions artificielles	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 949 386,13	0,00	– 949 386,13

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2013	Admissibilité du bénéficiaire — vérification des compétences et contrôles portant sur des conditions artificielles	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 2 661 268,10	0,00	– 2 661 268,10
	Développement rural Feader Investissements — bénéficiaires privés	2014	Admissibilité du bénéficiaire — vérification des compétences et contrôles portant sur des conditions artificielles	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	– 648 249,31	0,00	– 648 249,31
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2012	Admissibilité des coûts — respect des plafonds/intensité des aides	PONCTUELLE		EUR	– 1 478 707,10	– 73 935,36	– 1 404 771,74
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2013	Admissibilité des coûts — respect des plafonds/intensité des aides	PONCTUELLE		EUR	– 1 335 193,08	0,00	– 1 335 193,08
	Développement rural Feader Investissements — bénéficiaires privés	2014	Admissibilité des coûts — respect des plafonds/intensité des aides	PONCTUELLE		EUR	– 1 041 006,91	0,00	– 1 041 006,91
	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2010	Exécution du montant résultant du chevauchement	PONCTUELLE		EUR	0,00	5 907,74	– 5 907,74
	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2011	Exécution du montant résultant du chevauchement	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	0,00	2 731 143,60	– 2 731 143,60
	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2011	Exécution du montant résultant du chevauchement	PONCTUELLE		EUR	0,00	53 937,77	– 53 937,77

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2012	Exécution du montant résultant du chevauchement	PONCTUELLE		EUR	0,00	15 400,00	– 15 400,00
	Certification	2012	ELPP pour la population Feader SIGC	PONCTUELLE		EUR	– 4 212 281,45	– 83 053,09	– 4 129 228,36
	Certification	2012	ELPP pour la population Feader hors SIGC	PONCTUELLE		EUR	– 8 565 856,43	– 852 487,19	– 7 713 369,24
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2013	Marchés publics — faiblesses dans la vérification du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 508 630,52	0,00	– 508 630,52
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2013	Marchés publics — faiblesses dans la vérification du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 1 533 681,75	0,00	– 1 533 681,75
	Développement rural Feader Investissements — bénéficiaires privés	2014	Marchés publics — faiblesses dans la vérification du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	– 220 258,09	0,00	– 220 258,09
	Développement rural Feader Investissements — bénéficiaires privés	2014	Marchés publics — faiblesses dans la vérification du caractère raisonnable des coûts	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	– 511 227,25	0,00	– 511 227,25
					Total RO:	**EUR**	**– 23 665 746,12**	**1 796 913,47**	**– 25 462 659,59**

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
SK	Certification	2015	Erreur connue dans la population Feader hors SIGC	PONCTUELLE		EUR	– 204 053,34	0,00	– 204 053,34
					Total SK:	**EUR**	**– 204 053,34**	**0,00**	**– 204 053,34**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	**– 98 799 942,40**	**– 7 632 357,66**	**– 91 167 584,74**